Image not found or type unknown

accord avec huissier de remboursement dette crédit à la consommation

Par **clermont55**, le **22/05/2025** à **19:03**

Bonjour, un cabinet d'huissier m'a reclamer 3150 euros d'une dette d'un credit à la consommation il y a plus de 2 ans.

Un accord (verbale) a été conclu avec l'huissier pour regler cette dette et je lui règle reulierement depuis plus de 2 ans des mensualités de 50 euros.

Je m'apperçois d'une part que mes règlements ont ue peut d'effet sur le montant de ma dette d'ou la question " l'huissier peut 'il appliquer des interets sans rien m'avoir fait signé au préalable?

D'autre part une autre personne de ce même cabinet d'huissier me réclame une somme encor plus importante pour ce même crédit!!

J'ai decider d'arrêter de payer et j'aimerai avoir savoir si je peux faire annuler cette dette du fait de ce que je viens d'évoquer?

Merci d'avance

Par **youris**, le **22/05/2025** à **19:56**

bonjour,

s'agissant d'un accord verbal, il est impossible de connaître les engagements de chaque partie.

y-a-t-il eu une décision d'un tribunal concernant le recouvrement de votre dette ?

Salutations

Par **miyako**, le **22/05/2025** à **22:35**

Bonsoir,

[quote]
Bonjour, un cabinet d'huissier m'a reclamer 3150 euros d'une dette d'un credit à la consommation il y a plus de 2 ans.

[/quote]
Normalement il y avait prescription au moment de l'intervention de cet huissier . Pouvez vous nous donné plus de détails

est ce qu'il y a eu une décision judiciaire (ordonnance ou jugement) ?

J'espère que vous avez gardé trace de tous les remboursements,sans écrit ,vous pouvez contester les intérets ceux-ci n'ayant pas faits l'objet d'un accord écrit ,ni d'une information préalable ,sauf si dans une éventuel jugement il y a des prècisions à ce sujet.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés